

N°3908 & 3909

# le cino du mardi

Les Petites Affiches de Vaucluse

depuis 1839

31 mars & 7 avril 2020

ACTUALITÉ

Pages 2 & 3

**Avignon**

Un drone pour faire respecter le confinement



BTP

Page 4

**Construction**

Suspension des délais de procédure d'urbanisme

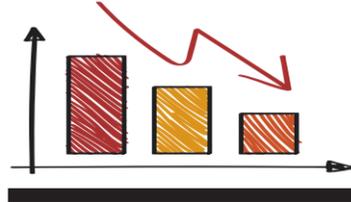


ÉCONOMIE

Page 5

**Coronavirus Covid-19**

Quelles conséquences pour notre économie ?



JURIDIQUE

Pages 8 à 12

Annonces légales et Appels d'offres



**arome**  
une goutte suffit

AGENCE DE COMMUNICATION  
www.arome.fr  
04 90 03 21 22

## CONFINEMENT

### LA NATURE REPREND SES DROITS !



Wingz

## DÉCRYPTAGE

**Fabienne Varoutsikos, créatrice textile, et Dai Nguyen, céramiste, composent des œuvres l'une de tentures murales, l'autre de délicates fleurs et segments végétaux en porcelaine allant jusqu'à mêler, par touches choisies, leurs regards et leurs œuvres dans une délicate et vibrante humanité. Les deux artistes, qui se respectent infiniment, composent ainsi, de poétiques symphonies.**

« Pourvu que l'harmonie nous parle à ce moment-là. »

« J'ai été, durant 30 ans, costumière puis j'ai eu envie de m'exprimer autrement, relate Fabienne Varoutsikos. Je faisais partie d'une association qui travaillait en lien avec un village au Népal, où je me suis rendue plusieurs fois afin d'y enseigner la couture et la broderie. Des amies de cette association m'ont invitée à rencontrer Dai Nguyen, lors d'une de ses expositions à Villeneuve-lès-Avignon où elle réside. J'ai été très impressionnée par son travail car nous partageons cette même méticulosité. Nous prenons le temps nécessaire pour obtenir le résultat voulu. En plus de cela, je suis très admirative du travail conçu par Dai. » « On a voulu découvrir les problématiques de l'autre, précise Dai Nguyen, chimiste de formation auprès de Christian Dior parfum et maquillage avant de se former à la technique de la terre et de l'émaillage. Je travaille essentiellement la porcelaine et un peu le grès. Nous avons eu envie d'échanger sur nos arts respectifs. Je recherche des formes simples, des lignes épurées. Le pétale en lui-même est simple et c'est l'accumulation des pièces qui forme un tout. Fabienne a travaillé la terre avec moi tandis que j'essayais de monter quelques pièces en couture et l'on a compris pourquoi chacune d'entre nous était devenue spécialiste dans sa matière ! » « Au gré de mes nombreux voyages j'ai beaucoup collecté de tissus ethniques, bruts, précieux, souvent anciens, usés et l'année dernière, relate Fabienne Varoutsikos, je suis allée spécifiquement au Japon pour acquérir des tissus que j'espérais trouver, ce qui a été le cas. Dai avait conçu l'envie, l'idée, d'un

panneau ponctué de pièces de porcelaine. Je lui ai commandé des branches noires et blanches que j'ai insérées dans mes tentures murales faites de tissus et de broderies. » « De mon côté, je suis en train de réaliser une tenture murale ponctué de lamelles, explique Dai. Mon travail est inspiré de la nature, du végétal et du minéral auxquels la porcelaine octroie pureté et raffinement. J'aime travailler la porcelaine brute et y apposer des touches très légères de couleur avec l'émail, pour un soupçon de vibration. Je crée aussi des bijoux. »

*Propos recueillis par Mireille Hurlin*  
Les deux artistes exposent bientôt au Cloître Saint-Louis, 'Terre & textile', des œuvres qui leur sont propres et communes. Dai Nguyen habite et travaille à Villeneuve-lès-Avignon et expose de façon permanente à la Station galerie 14, avenue Victor Hugo à Vaison-la-Romaine. [www.daiceramic.fr](http://www.daiceramic.fr) et [www.lastationgalerie.fr](http://www.lastationgalerie.fr) Fabienne Varoutsikos est sur [instagram](https://www.instagram.com/f.varoutsikos) [f.varoutsikos](https://www.instagram.com/f.varoutsikos) et [f.varoutsikos@wanadoo.fr](https://www.wanadoo.fr)



## Luberon

## Le Parc à nouveau labellisé par l'Unesco

L'Unesco vient d'annoncer officiellement au Parc naturel régional du Luberon que son territoire avait été revalidé en tant que 'Géoparc mondial Unesco'. Le Géoparc du Luberon bénéficie ainsi d'une 'carte verte' pour quatre années supplémentaires. Cela veut dire que l'Unesco a jugé positivement les actions du Parc et de ses partenaires en matière de protection du patri-

moine géologique, d'éducation, de géotourisme et de développement local, en lien avec les acteurs du territoire. Pour cela, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture s'est appuyée sur évaluation réalisée de ses experts (le Norvégien Pål Thjømøe et le Japonais Noritaka Matsubara) sur l'offre géotouristique (sites d'accueil, musées, restaurants, aména-

gements, réseaux de géopartners, etc.). Ils ont aussi découvert plusieurs réalisations : création de la carte géotouristique interactive et papier, installation de panneaux d'entrée de Parc/Géoparc, installation de panneaux signalétiques pour certains géosites. A ce jour, on compte 147 Géoparc mondiaux Unesco, dont 7 en France, répartis dans 41 pays.

## Covid-19

## Les masques tombent !

Après la CNR (Compagnie nationale du Rhône) qui vient de faire un don de plus 23 000 masques à destination des personnels soignants, c'est au tour d'Enedis et de la ville d'Avignon de faire de même. La direction régionale Provence-Alpes du Sud du gestionnaire du réseau de distribution d'électricité vient ainsi de mettre à disposition des services de santé près de 4 500 masques (type

FFP2) : 3 650 dans les Bouches-du-Rhône, 330 dans le Vaucluse et 500 dans les Hautes-Alpes.

Pour sa part, la municipalité d'Avignon a reçu 30 000 masques de protection et 1 000 tests au Covid-19 de la part du district de Bao'an se trouvant dans la ville de Shenzhen, à proximité de Hong Kong, et officiellement jumelé avec la cité des papes depuis 2018. Sitôt reçus, ces équipements ont été distribués

à une vingtaine d'établissements de santé et d'Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) situés sur le territoire de la commune.

Solidarité toujours, les couturières de l'Opéra et du Conservatoire de l'agglomération se sont également mobilisées dans l'urgence pour fabriquer des masques à leurs collègues de la collecte du Grand Avignon.

## Luberon Monts de Vaucluse

## Un guide pour soutenir l'activité économique

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération vient d'éditer un guide regroupant les 'Mesures de soutien à l'activité économique'.

« La crise sanitaire que nous traversons plonge la plupart de vos entreprises et de vos commerces dans d'importantes difficultés économiques et administratives, explique Gérard Daudet, président de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Les services de notre Agglomération, au titre de la compétence 'Dévelop-



pement économique', ont réalisé ce guide qui recense de façon exhaustive toutes les mesures d'accompagnement et de soutien à l'activité économique mises en place par l'Etat et la Région Sud, leurs conditions d'attribution et les démarches à suivre pour y accéder. »

Au sommaire également : bénéficier des délais de paiement d'échéances sociales ou fiscales (et notamment reporter vos cotisations sociales payables auprès de l'Urssaf), remise

d'impôts directs, report des loyers, factures d'eau ainsi que de gaz et d'électricité, aide allant jusqu'à 1 500€ du fonds de solidarité, prêts de trésorerie garantis par l'Etat, médiation du crédit et rééchelonnement des crédits, dispositif de chômage partiel...

Ce document de 25 pages, qui fera l'objet d'une actualisation régulière, est téléchargeable en PDF sur <http://www.luberonmontsde-vaucluse.fr/agglomeration/covid-19-informations-destination-des-professionnels-0>. Il est également directement visionnable sur Calameo : <https://www.calameo.com/accounts/6209157>.

## ENSEIGNEMENT

## 130 tablettes numériques

La ville d'Avignon vient de distribuer 130 tablettes numériques aux familles qui ne disposent pas de matériel informatique. L'objectif de cette mesure est d'éviter une rupture numérique afin d'assurer la continuité pédagogique mise en place par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Pour cela, la commune a auparavant récupéré les tablettes numériques dans les différentes écoles de la Ville avant de les configurer pour pouvoir être prêtées aux familles.

Ce sont, après les directeurs d'école, les enseignants et le programme de réussite éducative qui ont eu pour mission d'identifier ces familles. Priorité a été donnée aux familles qui ne possèdent aucun équipement informatique ou numérique, ou celles qui ne disposent que d'un seul smartphone. Les tablettes ont ensuite été distribuées directement par les directeurs d'école et les enseignants eux-mêmes alors que la Ville a veillé au bon déroulement de l'opération en assurant le suivi technique des appareils.



## Avignon

## Un drone à la rescousse des policiers de Vaucluse pour inciter au confinement



« Ici la police - Opération Covid-19. Les déplacements sont interdits sauf dérogation. Vous vous exposez à une amende de 135€. Restez chez vous. » Voilà le message que l'on peut désormais entendre au-dessus de nos têtes grâce à un drone prêté par la police judiciaire de Marseille aux services du DDSP (Directeur départemental de la sécurité publique) de Vaucluse, Jean-Marc Lucas.

C'est au commissariat Saint-Roch d'Avignon que la démonstration a débuté en présence du préfet, Bertrand Gaume : « nous devons absolument freiner la propagation du virus. On ne le voit pas, on ne le sent pas, mais il est là. Il ne frappe pas que les seniors, tout le monde est concerné, même les jeunes. Notre but n'est pas de verbaliser à outrance mais de nous protéger

tous. Evidemment, il est plus facile de vivre le confinement dans une maison avec jardin que dans un appartement exigü sans balcon », explique celui qui, lui aussi, a été contrôlé 2 fois en 15 jours : une fois quand il rentrait de l'ancienne caserne Chabran (ndlr : abritant aujourd'hui la préfecture) à sa résidence de Viala (l'ancien site de la préfecture), une autre quand il faisait du jogging autour de la préfecture.

■ « Tant qu'il y a de la batterie, il y a de l'espoir »

Le drone, que manipule un télépilote agent de la police judiciaire de Montpellier, décolle à la verticale avant de disparaître dans les nuages pour se diriger vers le quartier Reine-Jeanne afin de vérifier si le confinement est bien respecté. Loin de là, s'ensuit une course-

poursuite entre les policiers et les riverains hors-la-loi. Certains filent en quatrième vitesse en berline allemande, d'autres franchissent les clôtures des jardins mitoyens. Rien n'échappe au patron des policiers qui les guide par talkie-walkie pour neutraliser les contrevenants.

La chasse aux fraudeurs se poursuit ensuite au Pont-des-Deux Eaux. Sur la tablette du télé-pilote, on suit, rue par rue, la cavale des individus. Deux policiers seront légèrement blessés mais deux interpellations auront lieu en quelques minutes.

Ce drone, d'un coût de 6 000€, permet de visualiser l'action, d'identifier les auteurs de délits. Il avait été testé au printemps dernier lors de manifestations de gilets jaunes dans les rues du centre historique d'Avignon et avait donné lieu à plusieurs arrestations. Il se dirige à plus de 40 km/h dans le ciel, ne fait pas



de bruit et filme avec son zoom les moindres détails.

Depuis le confinement, il est utilisé en renfort par la DDSP dans le cadre de l'opération 'Commerces tranquillité' pour survoler les établissements fermés, les surveiller et, surtout, éviter les cambriolages. Mais aussi, les pharmacies où certains voudraient dérober masques et médicaments. « Tant qu'il y a de la batterie, il y a de l'espoir », résume en souriant Jean-Marc Lucas, le Directeur départemental de la sécurité publique. Il faut 20 minutes pour recharger le drone dont l'autonomie de vol est de 1h20. Il espère que ses équipes seront rapidement dotées de cet outil.

Andrée Brunetti

## Transport

■ Fréquentation en berne pour Orizo

Depuis les mesures de confinement, le nombre de voyageurs du réseau de transport en commun 'Orizo' du Grand Avignon est en chute libre. Les lignes les plus fréquentées transportent à peine 150 voyageurs par jour, et la ligne de tram près de 800, soit près de 10 fois moins qu'en temps normal. « L'objectif est de maintenir des transports disponibles pour les personnes qui sont dans l'obligation de se rendre au travail, comme le personnel soignant par exemple », explique Patrick Vacaris, président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon, qui a œuvré pour que le réseau soit organisé en conséquence.

## CPAM 84

■ 5,9 M€ de prestations par jour Malgré la crise sanitaire, la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) de Vaucluse assure la continuité de ses services. Cela concerne notamment le paiement des indemnités journalières, les pensions d'invalidité et les rentes, le remboursement des frais de santé, le financement des hôpitaux et des cliniques privées. Au total, la CPAM 84 distribue ainsi 5,9 M€ par jour ouvré dans le département.

## JCE

■ Une carte pour répertorier les commerces ouverts

Face au Covid-19, les membres bénévoles de la Jeune chambre économique du Grand Avignon (JCEGA) se mobilisent. Afin de limiter au maximum les déplacements de chacun, la JCEGA lance 'Solidarissime 84', une carte interactive qui répertorie tous les commerces vauclusiens - alimentation, santé, équipements - et les services d'aide à la personne qui restent ouverts durant la période de confinement. La carte est disponible ici : <https://bit.ly/2UJQ5AW>. Pour les commerces souhaitant s'inscrire : <https://bit.ly/39mEfcF>.



\*Dans l'édition et l'imprimerie, l'ours est un texte encadré, reprenant les noms et adresses de l'éditeur et de l'imprimeur, et le nom des collaborateurs ayant participé à la réalisation de l'imprimé. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'ours était le surnom donné au patron d'une imprimerie. Ce dernier, juridiquement responsable de ce qu'il publiait, était tenu de mentionner son nom et son adresse sur les livres et les journaux. Par extension, l'ours désigne aujourd'hui l'endroit où, dans une publication, sont répertoriés les noms et fonctions des collaborateurs (rédaction, services commerciaux et administratifs) avec, toujours, celui de l'imprimeur, et bien évidemment celui, obligatoire, du directeur de la publication.

**l'écho du mardi**  
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Propriétaire : SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE

Directeur de la publication et responsable de la rédaction :

Philippe Chevalier - [philippe.chevalier@pa84.com](mailto:philippe.chevalier@pa84.com)

Rédacteur en chef : Laurent Garcia - [redac@pa84.com](mailto:redac@pa84.com)

Rédactrice en chef adjointe : Mireille Hurlin

[mireille.hurlin@pa84.com](mailto:mireille.hurlin@pa84.com)

A collaboré à ce numéro : Andrée Brunetti

Service annonces légales & appels d'offres : Nicole Sokol - [al@pa84.com](mailto:al@pa84.com)

Service administratif & comptabilité : Martine Bailly - [gestion@pa84.com](mailto:gestion@pa84.com)

Directeur développement & relations commerciales : David Pellet

[david.pellet@pa84.com](mailto:david.pellet@pa84.com)

Correctrice : Nadège Cordier

Dépôt légal à parution 2<sup>e</sup> trimestre 2020/3908 & 3909

Commission paritaire n° 1120 C 79642

L'Echo du Mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse

42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090 - 84006 Avignon Cedex 1

T:0490165400-Fax:0490165401-www.echodumardi.com

ISSN 2118-7983

Reproduction interdite sans accord de l'éditeur

Imprimé par Imprimerie La Provence

248, avenue Roger Salengro - 13015 Marseille

Edité par SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE

Maquette et mise en page : Devisocom

Conception et réalisation graphique : Saluces

"Pour certifié conforme"

le Directeur Philippe Chevalier



10-32-2813

## Construction

## Suspension des délais de procédure d'urbanisme

Les constructeurs, promoteurs et aménageurs sont furieux. En cause ? La suspension des délais d'instruction pour les demandes de permis, du délai de demande de pièces complémentaires par les services administratifs, des délais de recueil des avis préalables nécessaires à la délivrance de certains permis et la suspension des délais de recours des tiers contre les permis délivrés et affichés. Mon tout ? Paralysera la construction pour les 6 mois voire l'année à venir !

« Concrètement, ces dispositions aboutissent à ce qu'aucun permis de construire ou d'aménager ne soit délivré sur l'ensemble du territoire avant le 25 juin prochain, souligne Christian Pons, président de la Fédération du bâtiment et des travaux publics du Vaucluse. Les permis délivrés, y compris avant l'état d'urgence, ne seront quant à eux purgés de recours qu'au 25 octobre 2020. Ces mesures auront pour conséquence un coup d'arrêt brutal de la filière bâtiment pour les six prochains mois. »

## ■ Coup de pression

« Pour ces raisons, j'ai saisi le préfet, le président de l'association des maires et les parlementaires du Vaucluse pour alerter sur les conséquences et proposer des alternatives et limiter l'impact. La Fédération du BTP de Vaucluse se joint, ainsi, au Syndicat des architectes, aux organisations professionnelles de la filière de la construction pour demander la modification de l'ordonnance, de construction et de dématérialisation, le renforcement des services instructeurs en sortie de crise, l'homologation inconditionnelle des demandes de chômage partiel, dégrèvement d'impôt et de report de charges et la révision du mode d'attribution du fonds de solidarité pour les indépendants et artisans. »

## ■ Dans le détail

« Le Gouvernement, par l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020, a permis de neutraliser les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées avant le 12 mars 2020 et ce jusqu'à expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, explique Grégory Monod, président de la LCA-FFB (Les constructeurs et aménageurs de la Fédération française du bâti-



ment). Cette ordonnance supprime, de fait, les autorisations tacites de l'administration. Dans le même temps, nous constatons que nombre de services d'instruction, dans les collectivités locales, sont inactifs depuis le début du confinement. »

## ■ Ô temps... ne suspend surtout pas ton vol !

Par cette ordonnance, l'instruction de tout nouveau permis de construire, tout permis d'aménager toute déclaration préalable de lotissement, par exemple, est reportée d'un mois après la sortie de crise, soit pour conséquence, si l'état d'urgence sanitaire dure deux mois, un décalage de l'instruction de 3 mois. À ce délai de 3 mois, il faut ajouter un délai de recours supplémentaire de 2 mois pour tous les permis non purgés au 12 mars, qui résulte également de l'ordonnance.

Compte tenu de l'engorgement des administrations provoqué par l'afflux des demandes bloquées pendant ces 3 mois, des demandes courantes de pièces complémentaires et de consultation de services extérieurs (ABF, ERP...), il est à prévoir que la quasi-totalité des autorisations, dont les demandes sont en cours ou à venir, ne seront purgées de tout recours qu'au début 2021.

## ■ Puis, au final, un an de retard ?

Toute la maîtrise d'œuvre sera inactive pendant cette période de décalage d'instruction des autorisations d'urbanisme et les études d'exécution seront reportées d'autant. De même, les entreprises de gros œuvre ne pourront démarrer leurs travaux qu'en 2021 au lieu du deuxième semestre 2020 et les entreprises de second œuvre, elles, ne poursuivront ces travaux qu'à partir de l'été 2021, soit dans plus d'un an.

## ■ Catastrophiques conséquences et paradoxes gouvernementaux

« Ces conséquences catastrophiques peuvent être évitées pour toute la filière de la construction et de l'aménagement, ajoute-t-on à la LCA-FFB. Si nous pouvons comprendre la volonté de sécurisation des autorisations d'urbanisme eu égard à cette crise ayant conduit le gouvernement à adopter cette ordonnance, nous nous devons de pointer du doigt l'incohérence du message envoyé alors qu'en même temps il est demandé à la filière de rouvrir les chantiers de BTP.

L'instruction de demande d'autorisation d'urbanisme est, en effet, une activité qui peut très bien s'organiser en télétravail, d'autant plus quand un tel secteur économique - le BTP-

en dépend. Comme l'a rappelé à plusieurs reprises le Gouvernement, nous devons dès à présent organiser l'après-crise sanitaire et nous assurer que l'activité économique pourra reprendre rapidement. »

## ■ Fatale anecdote

Un chef d'entreprise vauclusien spécialisé dans la construction témoigne : « J'avais un permis de construire prêt à sortir. Il devait être incessamment accordé sauf que... l'employée de mairie, en télétravail à son domicile, que j'arrive à joindre in-extremis, m'avoue qu'il manque un dernier coup de tampon pour que le permis soit validé. Je lui demande si elle peut l'apposer afin de clôturer le dossier et de mon côté organiser les préparatifs que requièrent cette nouvelle construction. Elle me répond que le dossier est désormais et jusqu'à nouvel ordre en 'stand-by' parce que le tampon est resté dans le service. Je lui demande si les tampons peuvent être numérisés. Elle me répond que ça n'est pas possible. »

Joint par téléphone, un responsable de la Fédération du bâtiment et des travaux publics de Vaucluse s'indigne : « Quand je pense que les notaires ont mis en place, depuis plusieurs années, la signature élec-

tronique des actes authentiques alors que ce professionnel du bâtiment a joint la mairie qui reste dans l'incapacité de clôturer un dossier pour cause d'absence de tampon, je me demande dans quel monde on vit ! La mairie n'est pas en capacité de concevoir un tampon dématérialisé ? »

## ■ Attention, le secteur du bâtiment gronde

Les nombreux signataires de cette protestation sont la Cinov (Fédération patronale représentative de 10 syndicats et 15 régions des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique), FPI France (Fédération des promoteurs immobiliers), les LCA-FFB (Les constructeurs aménageurs et la Fédération française du bâtiment), le Syna-mome (Syndicat professionnel de l'architecture et de la maîtrise d'œuvre), l'Unam (Union nationale des aménageurs), l'UNGE (Union nationale des géomètres-experts), l'UNSEFA (Union nationale des syndicats français d'architectes), l'Untec (Union nationale des économistes de la construction), l'USH (Union sociale pour l'habitat) et la Fédération du bâtiment et des travaux publics du Vaucluse.

Mireille Hurlin

## Coronavirus Covid-19

## Quelles conséquences pour notre économie ?

Au 25 mars 2020, près de 100 000 entreprises ont fait une demande d'activité partielle et 1,2 million de salariés sont concernés, pour un montant total de près de 4 milliards d'euros. En deux jours, ce sont donc plus de 500 000 salariés et 60 000 entreprises supplémentaires qui ont été pris en charge par le nouveau système de chômage partiel mis en place par le ministère du Travail. Depuis le début de la crise, seules 28 demandes de chômage partiel ont été refusées par les Direccte sur tout le territoire. Les nouvelles règles mises en place donnent aux entreprises 30 jours pour déposer leur demande, avec effet rétroactif. De plus, l'absence de réponse au bout de 48h vaut désormais acceptation de la demande. Cependant, au-delà de ces mesures d'urgence, quelles peuvent être les conséquences de la pandémie sur l'économie française ? Malgré des conditions de travail difficiles, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) tente déjà d'évaluer cet impact, secteur par secteur.

L'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) vient de publier sa première évaluation de la situation économique et de la perte d'activité liée à la crise sanitaire en cours.

« Les résultats que nous présentons aujourd'hui sont fragiles, susceptibles d'être révisés, prévient Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee. D'abord parce que nos méthodes dans une telle situation ne sont pas éprouvées : c'est inédit dans l'histoire de l'Insee. C'est fragile aussi parce que la situation elle-même est très évolutive : dans certains secteurs industriels et dans les travaux publics, l'activité reprend après s'être interrompue ; dans d'autres secteurs, par exemple dans les services aux entreprises, le creux n'est sans doute pas encore atteint. A l'heure actuelle, nous estimons cependant que l'activité est à environ 65% de la normale et qu'en matière de consommation, nous évaluons que la consommation totale des ménages français s'établit actuellement aussi à 65% de la normale, avec des différences sectorielles très marquées. »

#### ■ Une perte d'activité évaluée actuellement à 35%

Les premières estimations de la perte d'activité économique liée à la crise sanitaire en cours présentent de fortes disparités selon les branches. En moyenne, cette dernière est actuellement évaluée à 35% par rapport à une situation 'normale'. Toutefois, si les activités agricoles (-4%) devraient se poursuivre seulement un peu en-deçà de cette situation habituelle il n'en est pas de même pour les services non marchands (-14%), les services marchands (-36%), les industries hors agro-alimentaires bien moins impactées que le reste du secteur (-52%) et surtout la construction (-89%).

« Parmi les services marchands, certaines branches sont très sévèrement touchées (transports, hôtellerie, restauration, loisirs, etc.) tandis que d'autres le sont sans doute beaucoup moins (télécommunications, assurances, etc.), explique l'Insee. Par ailleurs, les versements de loyers immobiliers sont inertes et donc peu affectés à court terme pour la plupart. Les deux tiers de l'activité des services marchands seraient ainsi maintenus.

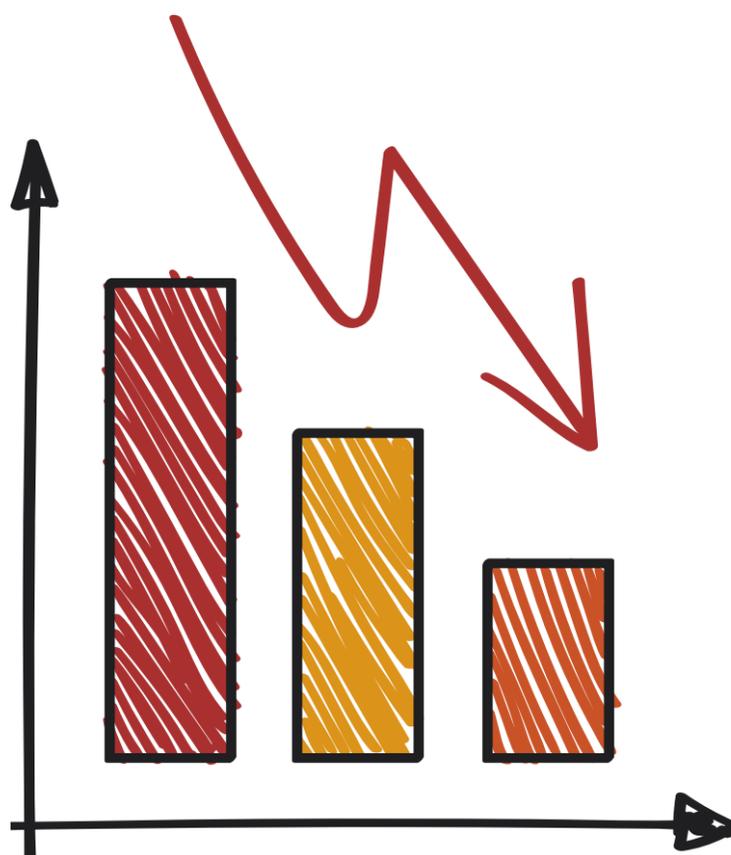
Pour ce qui est des services non marchands, leur prise en compte en comptabilité nationale retient le plus souvent l'hypothèse d'une valorisation par leurs coûts de production, principalement salariaux, ce qui les rend très inertes par nature. Le recul de l'activité y est donc moins marqué. Néanmoins, certaines activités des services non marchands baisseraient fortement (crèches, garderies, bibliothèques, activités sportives par exemple).

#### ■ Baisse de la consommation d'électricité

Au total, la perte d'activité 'instantanée' est estimée à environ un tiers. Cet ordre de grandeur semble cohérent avec les premières informations disponibles sur la situation des salariés, dont un tiers environ serait en activité sur le lieu habituel de travail, un tiers en télétravail et le dernier tiers en chômage partiel. Ce chiffrage semble également compatible avec la diminution observée de la consommation d'électricité, actuellement d'environ un cinquième par rapport à un fonctionnement normal de l'économie. En effet, seule une partie de cette consommation réagit à la baisse d'activité, les ménages continuant notamment à en consommer à leur domicile.

#### ■ Diminution de la consommation des ménages

A partir des mesures mises en place pour le confinement (liste



des commerces pouvant rester ouverts), des remontées des fédérations professionnelles ainsi que des données quotidiennes liées aux transactions par cartes bancaires, l'Insee constate un repli de la consommation des ménages de l'ordre de -35%.

La plus forte contribution à cette baisse résulte de l'effondrement de la consommation de nombreux biens de l'industrie manufacturière (-60%), qui compte pour 18 points de cette baisse. Certaines dépenses de consommation se sont réduites au minimum, entre -100% et -90% (matériel de transport, textile, habillement). D'autres se maintiennent (électricité, eau), voire augmentent légèrement (industrie pharmaceutique avec +5%).

La consommation de services marchands a également diminué, d'environ 33%, contribuant à la baisse totale de la consommation à hauteur de 15 points. Toutefois, en écartant les dépenses de logement qui, par nature, sont peu affectées à court terme, la baisse est autour de 55% et particulièrement massive dans les secteurs de la restauration, de l'hébergement et des transports. Dans le même temps, la consommation de services non marchands baisserait de 34%, contribuant à hauteur de 2 points à la baisse d'ensemble. Du fait de la suspension des travaux de rénovation, la consommation des ménages dans la branche de la construction bais-

serait de 90%, contribuant à une baisse de 1 point de la consommation totale des ménages. A contrario, du fait du confinement et de la baisse de la consommation dans la restauration, la consommation des ménages en produits agricoles et agro-alimentaires augmenterait de 6%, réduisant la baisse totale de la consommation de 1 point.

#### ■ 1 mois de confinement = 3% de Pib annuel

Comptablement, un confinement d'un mois aurait un impact de l'ordre d'une douzaine de points de Pib (Produit intérieur brut) trimestriel en moins, soit 3 points de Pib annuel. Si le confinement devait être prolongé d'un mois supplémentaire, ce sont encore 3 points de moins pour le Pib annuel hexagonal.

Toutefois l'Insee précise que l'évolution de ces estimations est très étroitement liée au scénario de sortie de la crise sanitaire. Or, l'Insee ne dispose pas de capacités de prévision à ce sujet. Par ailleurs, trop d'inconnues sont encore en suspens. Quel sera le comportement des agents économiques dont la confiance dépendra de l'amélioration de la situation sanitaire ? Malgré les mesures de soutien visant à empêcher que ce choc brutal mais a priori temporaire ne laisse des cicatrices permanentes trop profondes, les ménages et les entreprises procéderont ensuite à un retour à la normale immédiat ?

#### Bollène

■ **CA en légère hausse pour Egide**  
L'entreprise bollénoise Egide a réalisé un chiffre d'affaires de 31,8M€ en 2019 (+0,1% par rapport à 2018). Un résultat obtenu grâce à une croissance de +13% au second semestre après un premier semestre difficile. Les ventes en Amérique du Nord représentent 62% du chiffre d'affaires total du groupe vauclusien spécialisé dans la fabrication de boîtiers hermétiques et de solutions de dissipation thermique pour composants électroniques sensibles destinés aux industries aéronautique et spatiale, de la défense, des transports et des télécommunications. Par ailleurs, les prises de commandes pour l'année 2019 se sont élevées à 34,8M€ et la direction du groupe estime qu'Egide n'a pas encore bénéficié de l'impact positif de sa restructuration menée l'année dernière. Pour 2020, le groupe prévoit une croissance malgré la crise du Covid-19. « A ce jour, l'impact de la pandémie reste minime sur les demandes de production et de livraison des clients du monde entier, explique Egide. Le groupe opère sur des marchés structurellement résistants comme la défense, les télécommunications ou le médical. » Le groupe Egide a aussi pris les mesures nécessaires pour minimiser les risques futurs, notamment en sécurisant sa chaîne d'approvisionnement avec une 2<sup>e</sup> source qualifiée sur au moins deux continents. Il a mis en place des règles sanitaires strictes dans toutes ses usines, avec des restrictions sur les déplacements et l'accès visiteurs, ainsi qu'une organisation de production en deux équipes sur le site de Bollène et un travail à domicile pour les équipes administratives.

#### French tech culture

#### ■ Gérer son business en période de crise

Face au Covid-19, la French tech grande Provence modifie son programme de conférences pour proposer un séminaire en ligne sur la gestion de crise. Laurence Boursican de 'Better life factory' et Vincent Boichard, ex-lieutenant-colonel de la sécurité civile et n°2 du centre de crise national, aborderont le business en mode survie et la gestion de crise. Quelle attitude et quels outils, quelle stratégie de survie à très court terme, quels sont les bons réflexes et les bonnes pratiques du dirigeant pour gérer les ressources rares et préserver les possibilités d'adaptation et de rebond ? Autant de questions qui seront abordées par les deux experts pour ce premier rendez-vous appelé à se renouveler chaque semaine.

Jeudi 9 avril. 9h30 à 11h. Inscriptions sur <https://app.livestorm.com/french-tech-grande-provence/restorable-au-feu-comment-gerer-son-business-en-période-de-crise>

## Le souffle 84

## Lutte contre le tabagisme

Jacques Léon, pneumologue, président du Souffle 84, Clémence Cagnat-Lardeau, directrice, et Florence Viegeant chargée de projet anti-tabac, prennent leur bâton de pèlerin pour sensibiliser élus et candidats aux méfaits du tabac qui tue, en région Sud et Vaucluse, un fumeur sur deux et s'alarment de voir des enfants de 10 ans déjà fumeurs.

#### ■ 1 fumeur sur 2 mourra prématurément du cancer

Le Souffle 84, déclinaison départementale de la Fondation du souffle et anciennement Comité départemental de lutte contre les maladies respiratoires et la tuberculose (CDMRT 84), lutte contre les maladies respiratoires et particulièrement le tabagisme en Vaucluse. Objectif ? Faire baisser la consommation de tabac en Vaucluse qui, avec la région Paca, concentre le plus grand nombre de fumeurs parmi lesquels des enfants qui entament cette addiction dès 10 ans.

#### ■ Sensibiliser les élus

« Nous travaillons avec l'Agence régionale de Santé Sud pour sensibiliser les collectivités territoriales : communes, intercommunalités, EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), les associations des maires de France, le Département et la Région, souligne Clémence Cagnat-Lardeau. La fondation du souffle, notre maison mère, est le principal partenaire du ministère de la Transition écologique pour le volet de la qualité de l'air. Le fait de fumer pollue l'air dans tous les environnements qu'ils soient en extérieur ou en intérieur, la nappe phréatique, la terre. »

#### ■ Ecologie

« Les poumons sont l'organe de la vie comme le souffle est la vie, reprend Jacques Léon, pneumologue. Ses ennemis ? Le tabac, la pollution notamment avec les particules fines des véhicules diesel et, enfin, la sédentarité. En ce qui concerne la pollution, c'est un élément politique incontournable notamment à l'approche des élections municipales. Nous souhaitons également combattre le tabagisme dans la rue avec le fait de jeter les mégots parfois encore fumants qui souilleront la nappe phréatique et donc l'eau que nous consommons, la terre de 4 000 composants agressifs et toxiques. On ne peut pas être fumeur et écologiste ! Également quand un fumeur consomme 3 cigarettes, les personnes qui sont dans cette pièce en fument une.

Aujourd'hui il y a moins de tabagisme passif car les parents ont pris conscience qu'il ne fallait pas fumer en présence d'enfants. »

#### ■ Les enfants fumeurs

« La Fédération française de cardiologie a estimé, dans ses nombreuses études parues, l'âge d'initiation de la 1<sup>re</sup> cigarette autour de 10-12 ans, précise Clémence Cagnat-Lardeau. Qu'est-ce qui les incite à fumer ? Le mimétisme avec les parents et celui d'autres enfants fumeurs. Cela mime aussi ce rite d'initiation de passage à l'âge adulte, aller à l'encontre des interdictions. »

#### ■ Beaucoup d'espoir grâce au 12-20 ans

« Les enfants nés en 2 000, désormais âgés de 20 ans, ont tendance à ringardiser le tabac. Le nombre de consommateurs dans cette tranche d'âge a nettement chuté. Agnès Buzin, ministre des Solidarités et de la Santé, espère même la génération sans tabac en 2032, et je pense que oui, nous connaissons moins de fumeurs. Notre cœur de cible ? Agir sur les 12-20 ans dont on sait qu'un sur deux ne 'tombera pas dans le tabac'. » « Nous étions dans les années 2010-2015 à 30% de fumeurs chez les jeunes sur toute la population française. Aujourd'hui nous sommes passés à 1 sur 4, chez les garçons comme chez les filles. Ainsi, les mesures de prévention chez les jeunes et de débanalisation cassent-elles l'image positive que pouvait avoir ce produit. »

#### ■ L'industrie du tabac

« Tout cela a été savamment orchestré par l'industrie du tabac, faisant des paquets des produits marketing. Car ces commerçants commercialisent un produit qui tue un consommateur sur deux. On fume une cigarette certes mais il y a tout un storytelling : pour la femme ce sera l'émancipation par rapport à l'homme ; pour le jeune, le passage à l'âge adulte ; pour l'homme, affirmer sa virilité, le goût de l'aventure. Et puis, il y a plusieurs années, les paquets de cigarettes reprenaient la forme de bâtons de rouge à lèvres fluo, c'était fun ! Les cigarettes étaient aromatisées à la fraise Tagada, à la banane, au chocolat, à la menthe... et même à l'alcool ! »

#### ■ Un paquet aux photos 'trash'

« Notre rôle en tant qu'acteur de la prévention ? Casser le marketing, notamment en affichant sur le 'paquet neutre standardisé' de vraies photos de personnes atteintes de maladies induites par le taba-



De gauche à droite : Jacques Léon, pneumologue, président du Souffle 84, Clémence Cagnat-Lardeau, directrice, Florence Viegeant chargée de projet anti-tabac et Carole Lançon-Cardineau, chargée de communication.

gisme. Nous avons travaillé avec le ministère de la Santé pour promouvoir ces images choc ! Sa vocation ? Sensibiliser les jeunes sur le fait que le tabac n'est pas un produit banal mais un produit qui tue. Un fumeur sort 7 000 fois son paquet dans l'année pour fumer. Ce paquet sera donc sans cesse vu par ses proches : famille, enfants, amis. Depuis l'astreinte au paquet neutre orné de photos choc issues d'une banque européenne d'images, ce paquet sort beaucoup moins de la poche ou du sac à main. Pour autant ce paquet neutre n'a pas vocation à faire s'arrêter de fumer une personne ayant pour habitude de fumer depuis 25 ou 30 ans. »

#### ■ Différentes formes de tabac et vapotage

« Le tabac revêt de nombreuses formes comme celui à rouler, à pipe, à chicha, la cigarette et, à côté de cela, la cigarette électronique qui ne contient pas de tabac mais de la nicotine – substance produite par le tabac – qui stimule le plaisir. Le dispositif électronique de vapotage est un produit de consommation courant qui délivre de la nicotine en substitution au tabac. Il n'y a donc pas de tabac ni de combustion donc, au niveau sanitaire, il n'y a pas de risque de cancer du poumon. Si vous ne faites que 'vapoter' les conséquences néfastes pour la santé sont bien moins importantes que fumer. Le pire ? Ce serait de mixer cigarette et cigarette électronique car cela n'aurait aucun sens d'autant que l'on observe que de nombreuses personnes ont pu

arrêter de fumer en passant par le vapotage. Pourquoi ? Parce qu'en plus de l'addiction il y a le geste de porter la cigarette à la bouche. C'est ainsi que très souvent on associe les patches et la 'vap'. Les deux systèmes sont recommandés par les médecins pour se libérer de l'addiction du tabac et entamer un sevrage plus serein. » « Le tabac tue 200 personnes par jour en France, 75 000 par an rappelle le docteur Jacques Léon. C'est la 1<sup>re</sup> cause de mort évitable. Et c'est près de 48 000 pour l'alcool. »

#### ■ Une industrie florissante

« Pour pérenniser un commerce comme la vente de tabac, les industriels doivent recruter entre 200 000 et 250 000 jeunes par an pour remplacer les décès annuels et maintenant les personnes qui arrêtent de fumer. Notre rôle ? Empêcher les jeunes d'entrer dans le tabagisme et accompagner les personnes fumeuses depuis 25 voire 30 ans pour réduire et, dans la mesure du possible, arrêter leur consommation. Notre autre bataille est d'avoir soutenu les substituts pour qu'ils soient classés comme des médicaments à part entière et soient remboursés comme les patches de nicotine. »

#### ■ Des groupes d'entraide pour arrêter de fumer

Développer un 'Espace du souffle', lieu d'échange et d'entraide autour de la prévention et de la réhabilitation des maladies respiratoires. La structure associative organise, à cet effet, des GAMST (Groupes d'aide

à la motivation pour le sevrage tabagique) animés par un tabacologue ainsi que des interventions en milieu scolaire et en entreprise sur demande.

#### ■ Les chiffres

Entre 2002 et 2004, 1,8 million de fumeurs avaient arrêté de fumer. En 2018, 1 million de Français en plus leur ont emboîté le pas. L'âge d'initiation à la 1<sup>re</sup> cigarette se situe entre 10 et 12 ans. Un fumeur sur deux mourra prématurément d'un cancer du poumon. Un fumeur sort 7 000 fois son paquet dans l'année pour fumer. Ce paquet sera donc sans cesse vu par ses proches : famille, enfants, amis. Les industriels du tabac, pour conserver un marché florissant, doivent recruter entre 200 000 et 250 000 jeunes fumeurs pour remplacer les personnes décédées du tabagisme ou qui ont arrêté. La cigarette qui se consume délivre plus de 4 000 substances toxiques dans le corps, l'air, l'eau et la terre. Fumer une pipe à chicha revient à consommer en une seule fois 3 paquets de cigarettes. Dans les années 2010-2015, 1 jeune sur 3 fumait, aujourd'hui ils sont 1 sur 4. En 2020 il y aura 40 000 cas de cancer du poumon dont une personne sur deux sera une femme. Le tabac tue 200 personnes par jour en France.

Mireille Hurlin

Le souffle 84. Centre médical Médipôle. 1139, chemin du Lavarin. Avignon 06 45 48 21 10. Groupes d'aide à la motivation pour le sevrage tabagique, addictions. 04 90 82 22 40. cd84@lesouffle.org

## Chocolaterie Castelain

## Comment fêter Pâques à l'heure du confinement ?

Les cloches sonnent et c'est toute la basse-cour qui débarque au jardin pour la plus grande joie des familles et des enfants. Que nenni pour cause de confinement ? Pffff... Même pas vrai puisqu'on peut se faire livrer, à domicile, par le fabricant ou La Poste toute cette joyeuse bande de petits personnages bien emballés. Et si on n'est pas réunis pour Pâques ? Il y a toujours 'whatsApp' ou 'face-time' pour se retrouver et suivre, en direct, une chasse aux œufs dans le jardin ou dans la maison. Allez, on s'y prépare ?

Il était une fois la Chocolaterie Castelain à Châteauneuf-du-Pape. Une idée conçue par un homme qui, en 1994 et au midi de sa vie, décida de faire du chocolat son métier. Aujourd'hui, son rêve vient de fêter ses 25 ans avec, comme capitaines de navire depuis 2011, deux hommes et une femme : Lionel Dosne, président de la structure plutôt orienté sur la commercialisation, Serge Edmond directeur général chargé de la production et Laurence Castelain directrice marketing et fille du fondateur.

#### ■ Déploiement et stratégie de la marque

« Les chocolats Castelain s'adressent au grand public ainsi qu'aux entreprises avec des clients tels que Biocoop, Marcel & fils, La Vie Claire, Naturalia... », précise Laurence Castelain qui, avec son bâton de pèlerin, conclut plus d'une centaine de partenariats pour diffuser le nom de la marque. « La gamme Bio et commerce équitable représente 80% de notre chiffre d'affaires. Trois maîtres chocolatiers œuvrent à la qualité et au design des chocolats estampillés avec 5 à 8 créations par an et nous totalisons, dans les ateliers de fabrique, près de 60 salariés travaillant en saison à Noël et à Pâques, périodes qui constituent les pics de l'activité du chocolat, et 40 en temps ordinaire dont 30 en production. »

#### ■ Quelques chiffres

« Le chiffre d'affaires consolidé est de 8,4M€ en progression de 24% depuis 2017 remarque la directrice du marketing, un résultat en lien direct avec un investissement de 350 000€ opéré en 2014 et entièrement dévolu à la modernisation de l'outil de travail. La surface de production, installée à Althen-des-Paluds en 2004 est de 4 000 m<sup>2</sup> avec sa boutique adjacente créée en 2006.

Deux autres boutiques, en propre, proposent nos produits à Châteauneuf-du-Pape (l'ancien site de production) avec l'ouverture de l'espace 'ateliers' en 2007 et la boutique de Coustellet ouverte en 2012. »

#### ■ Qualité, prix abordable et de beaux packagings

« Le commerce c'est de la qualité au bon prix ce qui veut dire un prix abordable et de beaux packagings, écrins d'idées innovantes, précise Laurence Castelain. C'est, par exemple, la création de la gamme de tablettes 'Origine' en 2005 qui détaille les goûts et les origines géographiques. Des tablettes de la gamme Jardins de Tula pour 'marquer' le chocolat issus de l'agriculture biologique (sorti en 2018) ; des ballotins avec 5 nouvelles références, du miel dans une ganache, une autre faite de cacao Vietnam 70% aux notes acidulées, une recette banane-rhum ou encore chocolat noir et griotte. Il y a aussi le chocolat brut aux noisettes entières d'Italie, des barres pour le 'goûter' fleurant bon la sortie de l'école, un coffret métal, des tubes top métal à glisser dans son sac ou sa poche. »

#### ■ Les labels

« Les labels et certifications sont de puissants sésames appréciés des professionnels de l'artisanat et de l'industrie, ainsi nous sommes rentrés dans cette démarche très rapidement et continuons d'y tracer notre chemin. Celui de 'Chocolat de France' évoque un chocolat travaillé dans le respect de la tradition française ; 'Ecocert' et 'Flo cert' des chocolats issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable ; le chocolat Castelain est aussi 'pur beurre de cacao' et adhère à la fondation 'Cocoa Horizons' pour le soutien à la production durable du cacao. Nous nous sommes actuellement engagés dans la démarche



de certification 'Bio entreprise durable' ; et, depuis 2016, dans celle de la RSE (Responsabilité sociale des entreprises) ainsi que dans 'Empl'itude' pour le domaine social et sociétale. »

#### ■ Savoir-faire et spécialités

« La spécialité de l'entreprise est l'enrobage, le moulage et le turbinage rappelle Laurence Castelain. L'enrobage est l'habillage de ganache, pâte d'amande et praliné. Le moulage consiste en l'emploi de moules creux pour l'obtention de tablettes ou de formes traditionnelles comme la basse-cour de Pâques. Le turbinage permet d'enrober de chocolat des fruits secs à l'aide de turbines. »

« Les chocolats Castelain se nomment, au tout début, 'Palet des Papes' en référence au Palais des Papes d'Avignon ainsi qu'au château de Châteauneuf-du-Pape, ancienne résidence estivale papale, relate Laurence Castelain. La ganache proposée est travaillée au marc de Châteauneuf-du-Pape enrobée de chocolat noir et ornée d'une illustration dorée. Puis la production s'est beaucoup développée au fil du temps. Une belle variété que vous pouvez retrouver sur notre site. »

[www.chocolat-castelain.fr](http://www.chocolat-castelain.fr)

Mireille Hurlin

#### COVID-19

### « Surtout une histoire d'équipe »

Laurence Castelain, directrice marketing, réagit aux conséquences de la pandémie de coronavirus Covid-19.

#### ■ Comment vivez-vous cette période de confinement ?

« Nous sommes 10 à travailler, sur la base du volontariat et en appliquant les règles sanitaires, pour livrer notre production auprès des particuliers. Je suis très sensible à leur soutien et à leur investissement. D'autres de nos salariés sont de jeunes parents qui gardent leurs enfants à la maison. Je remercie l'ensemble des salariés pour leur soutien et leur implication et serai heureuse de tous les retrouver dès que le confinement sera terminé car la Chocolaterie Castelain c'est surtout une histoire d'équipe. »

#### ■ En cette période de confinement, comment peut-on attirer dans son jardin et sa maison nos hôtes de la basse-cour ?

« Nos chocolats, cabosses garnies, cloches, œufs, lapins, poules, bref, les animaux de la basse-cour y compris les cocottes et les tortues peuvent être commandés par téléphone ou sur le site internet. Nous livrons dans un rayon de 15 km autour de nos trois boutiques se situant à Châteauneuf-du-Pape, Althen-des-Paluds et Maubec-Coustellet. Nous livrons personnellement les colis jusqu'à samedi 11 avril, dimanche 12 étant le jour de Pâques tandis que les destinations qui sont trop lointaines se voient livrées par La Poste. »



#### REPÈRES

En 1994, Bernard Castelain crée la chocolaterie qui portera son nom avec le 'Palet des Papes', une ganache noire 70% de cacao au vieux marc de Châteauneuf-du-Pape d'où éclora la 1<sup>re</sup> boutique suivie de celles d'Althen-des-Paluds dans le Comtat-Venaissin et de Coustellet au pied du Mont Ventoux. Mais c'est à Châteauneuf-du-Pape qu'auront lieu les ateliers ouverts au public de fabrication de chocolats pour les petits comme les grands et que s'installera le bar à chocolat où l'on peut déguster chocolat et gâteaux, thé et café ainsi que - village mythique oblige - une sélection des meilleurs vins de la région à emporter.

### Les infos pratiques

Les boutiques de Châteauneuf-du-Pape et d'Althen-des-Paluds s'activent autour du drive et des livraisons pendant cette période de confinement. La boutique de Maubec-Coustellet est fermée pour le moment. Les commandes se font par téléphone et sur le site marchand. Le catalogue de Pâques est disponible sur <http://online.flipbuilder.com/ufjx/lvje/mobile/index.html#p=1>

Boutique et ateliers de Châteauneuf-du-Pape : 1745, route de Sorgues. 04 90 83 54 71.

Boutique dégustation d'usine d'Althen-des-Paluds : 83, route des Gaffins. 04 90 35 35 35.

## Covid-19

## Le dispositif de chômage partiel assoupli pour protéger salariés et entreprises

Afin de préserver les compétences des entreprises et éviter des licenciements, le recours au chômage partiel est facilité pendant cette période de crise : élargissement du dispositif au secteur public et aux entreprises étrangères sous certaines conditions, revalorisation de la prise en charge de l'Etat, délai supplémentaire pour recueillir l'avis du CSE (Comité social et économique)... Le point sur les dernières évolutions dans le cadre de la rubrique mensuel des Editions Tissot pour le compte de RHE (Réso hebdo éco) dont l'Echo du mardi est l'un des membres fondateurs.

Le décret relatif à la réforme de l'activité partielle a été publié au Journal officiel le 26 mars. Il reprend, pour l'essentiel, le texte du projet de décret. Sauf exception, les dispositions du décret s'appliquent à compter du 26 mars 2020 au titre du placement en chômage partiel de salariés depuis le 1er mars 2020.

Une ordonnance a également été publiée le 28 mars. Son application ne pourra pas dépasser le 31 décembre 2020. Elle étend le dispositif de l'activité partielle :

- aux salariés des entreprises étrangères ne disposant pas d'établissement en France qui effectuent leur activité sur le territoire national. Le dispositif est réservé aux seules entreprises relevant du régime français de Sécurité sociale et de l'assurance-chômage ;
- aux entreprises publiques qui s'assurent elles-mêmes à l'assurance chômage ;
- aux assistants maternels, aux salariés employés à domicile par des particuliers (attention, application de dispositions spécifiques) ;
- les salariés des entreprises inscrites au répertoire national des entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat (SNCF, la RATP, etc.), les salariés relevant soit des EPIC des collectivités territoriales, soit des sociétés d'économie mixte dans lesquelles ces collectivités ont une participation majoritaire ;
- les salariés des industries électriques et gazières soumis au statut national du personnel des industries électriques et gazières ;
- les salariés des régions dotées de la seule autonomie financière qui gèrent un service public à caractère industriel et commercial de remontées mécaniques ou de pistes de ski. Notez-le : Jusqu'à présent, il était nécessaire d'obtenir l'accord du salarié protégé (délégué syndical, CSE, salarié mandaté,...Code du travail, art. L. 2421-1 et suiv.) avant de le placer en chômage partiel. L'ordonnance supprime cet accord écrit. L'activité partielle s'impose aux salariés protégés dès lors qu'elle affecte

tous les salariés de l'entreprise, de l'établissement, du service ou de l'atelier auquel est affecté ou rattaché le salarié protégé.

#### ■ Délais pour recueillir l'avis du CSE et transmettre la demande à l'Administration

Si l'entreprise est dotée d'un comité social et économique (CSE), il doit être consulté sur le placement en activité partielle de l'entreprise.

En raison de la circonstance exceptionnelle que nous traversons, il peut être consulté après le dépôt de la demande d'autorisation d'activité partielle. En cas de consultation a posteriori, l'employeur doit transmettre l'avis rendu dans un délai d'au plus 2 mois à compter de sa demande auprès de l'Administration. Il dispose d'un délai de 30 jours pour déposer sa demande de chômage partiel sur le site [activitepartielle.emploi.gouv.fr](http://activitepartielle.emploi.gouv.fr).

**Notez-le :** En temps normal, l'Administration dispose d'un délai de 15 jours pour répondre à compter de la date de réception de la demande. Son silence vaut acceptation implicite. Mais jusqu'au 31 décembre 2020, ce délai est ramené à 2 jours.

La durée maximum de l'autorisation d'activité partielle est rallongée. Elle passe de 6 à 12 mois.

#### ■ Dispositif ouvert aux salariés en forfait en heures et en jours sans condition de fermeture de l'entreprise

Jusqu'à présent, les salariés en forfait en heures ou en jours bénéficiaient de l'allocation d'activité partielle que lorsque l'entreprise faisait l'objet d'une fermeture totale. Le décret supprime la condition de fermeture totale.

Ainsi, pour ces salariés, il sera pris en compte la durée légale correspondante aux jours de fermeture de l'établissement ou aux jours de réduction de l'horaire de travail pratiquée dans l'établissement, à due proportion de cette réduction. Pour les salariés dont la durée de travail est décomptée en jours, l'or-



donnance prévoit que la détermination du nombre d'heures prises en compte pour l'indemnité et l'allocation d'activité partielle est effectuée en convertissant en heures un nombre de jours ou demi-journées. Ces modalités doivent être déterminées par décret.

**Notez-le :** Pour les salariés qui ne sont pas soumis aux dispositions légales ou conventionnelles relatives à la durée du travail (VRP, pigiste, etc.), les modalités de calcul de l'indemnité et de l'allocation seront déterminées par décret.

#### ■ Indemnisation des salariés et de l'entreprise

En activité partielle, l'employeur verse aux salariés une indemnité horaire correspondant à 70% de leur rémunération brute servant d'assiette pour le calcul de l'indemnité de congés payés (selon le calcul de maintien de salaire). Cette indemnité n'est pas plafonnée.

Selon Muriel Pénicaud, cela correspond à environ 84% de leur salaire net. Ces indemnités d'activité partielle sont exonérées de cotisations sociales et sont soumises à la CSG (6,2%) et la CRDS (0,5%).

**Attention :** il faut également consulter les accords collectifs applicables à l'entreprise, ils peuvent prévoir des dispositions plus favorables.

Pour les salariés dont le temps de travail est décompté selon le régime d'équivalence (par exemple, les chauffeurs routiers), il est tenu compte de ces heures d'équivalence payées pour le calcul de cette indemnité versée par l'employeur, ainsi que pour celui de l'allocation d'activité partielle de l'Etat. Pour

l'évaluation de la réduction de l'horaire de travail pratiqué, la durée considérée comme équivalente est prise en compte en lieu et place de la durée légale du travail.

Pour les salariés à temps partiel, sauf exception, le taux horaire de l'indemnité d'activité partielle ne peut pas être inférieur au taux horaire du SMIC. Il est toutefois inférieur si le taux horaire de l'indemnité d'activité partielle qui leur est versée est égal à leur taux horaire de rémunération. Ensuite, l'Etat verse à l'employeur une allocation d'activité partielle, cofinancée par l'Etat et l'UNEDIC, en remboursement de l'indemnité.

Le taux horaire de l'allocation d'activité partielle correspond à 70% de la rémunération horaire antérieure brute du salarié. Elle est plafonnée à 4,5 SMIC horaire, alors que l'indemnité versée aux salariés par l'employeur ne l'est pas.

Le taux horaire de cette allocation d'activité partielle ne peut pas être inférieur à 8,03 euros. Mais, pour les salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation rémunérés selon un pourcentage du SMIC, l'employeur ne peut pas percevoir une allocation supérieure au montant de l'indemnité horaire versée aux salariés.

#### ■ Les salariés en formation et le bulletin de paie

Les conditions d'indemnisation des salariés en formation pendant la période d'activité partielle sont alignées sur les nouvelles conditions d'indemnisation de droit commun des salariés en activité partielle, soit 70% de son salaire brut.

En cas d'activité partielle, le bulletin

de paie du salarié doit mentionner :

- le nombre d'heures indemnisées ;
- le taux appliqué pour le calcul de l'indemnité ;
- les sommes versées au salarié pour la période considérée.

Mais le décret prévoit une période transitoire pour l'intégration de ces nouvelles mentions sur le bulletin de paie. Pendant une période de 12 mois à compter du 27 mars 2020 (date de publication du décret), l'employeur peut continuer d'appliquer les anciennes dispositions. C'est-à-dire, remettre au salarié concerné, un document qui reprend ces mêmes mentions.

#### ■ Simplification des modalités pour la contribution sociale généralisée (CSG)

Les indemnités d'activité partielle que versées par l'employeur aux salariés, ainsi que les indemnités complémentaires en application d'un accord collectif ou d'une décision unilatérale sont assujetties à la contribution sociale généralisée (CSG) au taux de 6,2%. Pour aider les employeurs, le Gouvernement a mis en place une assistance téléphonique : 0800 705 800

Toutes les évolutions et les dernières dispositions réglementaires relatives au Coronavirus sont sur actualités Covid-19 des Editions Tissot.

*Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle, Jo du 26 Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle, Jo du 28*

*Isabelle Venuat,  
juriste aux Editions Tissot  
pour RésoHebdoEco  
[www.reso-hebdo-eco.com](http://www.reso-hebdo-eco.com)*

## Actions en justice

# L'allongement du délai de distance s'applique à la consignation



**Lorsque le créancier demeure en outre-mer ou à l'étranger, l'augmentation du délai prévu à l'article 643 du code de procédure civile est applicable à la consignation des frais de l'opposition à l'injonction de payer.**

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce a publié sur son site internet un nouveau référentiel qui répond par l'affirmative à la question de savoir si les dispositions de l'article 643 du code de procédure civile sont applicables au délai de 15 jours pour consigner, prévu à l'article 1425 du même code en matière d'injonction de payer (Référentiel CNGTC, fiche n° 631, 24 janv. 2020).

### ■ Augmentation du délai de distance

L'article 643 du code de procédure civile dispose que lorsque la demande est portée devant une juridiction qui a son siège en France métropolitaine, les délais de comparution, d'appel, d'opposition, de tierce opposition dans l'hypothèse prévue à l'article 586, alinéa 3, de recours en révision et de pourvoi en cassation sont augmentés de :

- un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie

et dans les Terres australes et antarctiques françaises ;

- 2 mois pour celles qui demeurent à l'étranger.

### ■ Délai de consignation des frais

L'article 1425 du code de procédure civile dispose que devant le tribunal de commerce, les frais de la procédure sont avancés par le demandeur et consignés au greffe au plus tard dans les 15 jours de la demande, faute de quoi celle-ci sera caduque. L'opposition est reçue sans frais par le greffier. Celui-ci invite sans délai le demandeur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à consigner les frais de l'opposition au greffe dans le délai de 15 jours à peine de caducité de la demande. Toutefois, la

caducité n'est pas encourue en cas de procédure européenne d'injonction de payer.

### ■ Effet de l'augmentation du délai sur la consignation

L'augmentation de délai visée à l'article 643 du code de procédure civile porte sur les délais de comparution, d'appel, d'opposition, de tierce opposition, de recours en révision et de pourvoi en cassation. L'opposition à injonction de payer comporte deux phases, une première à l'initiative du débiteur, une seconde à celle du créancier. L'allongement de délai prévu pour « l'opposition » s'applique donc à la consignation des frais d'opposition par le créancier.

En outre, l'article 645 du code

de procédure civile dispose que ces augmentations de délai « s'appliquent dans tous les cas où il n'y est pas expressément dérogé » ; en l'espèce, aucune dérogation spécifique n'a été prévue par le législateur.

En conséquence, les dispositions de l'article 643 du code de procédure civile sont applicables au délai de 15 jours pour consigner, prévu à l'article 1425 du même code, en matière d'injonction de payer.

*Les Référentiels, la référence métier des tribunaux de commerce*

*Éditions Législatives – www.elnet.fr  
Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 138, février 2020 : www.cngtc.fr*

## Juridictions commerciales

# 2019 : une année en dynamique positive pour l'entrepreneuriat

**Le 21 janvier 2020, le CNGTC publie la 2<sup>e</sup> édition du Bilan national des entreprises issu de l'Observatoire statistique des greffiers des tribunaux de commerce en association avec l'Institut d'études économiques Xerfi/I + C.**

Ce bilan porte sur l'année 2019 et fait état d'un tissu entrepreneurial national

très dynamique. En effet, une forte hausse de la création des entreprises est enregistrée avec + 11% d'immatriculations par rapport à 2018. Elle s'explique notamment par des nouvelles mesures ayant facilité les démarches de l'entrepreneur telles que l'assouplissement des règles de la micro-entreprise ou les mesures de la loi Pacte. Le nombre d'immatriculations d'entreprises s'élève en 2019 à 436 440. Parmi les diffé-

rents statuts, celui des entreprises individuelles enregistre une croissance de 18%. Elles représentent 30% des immatriculations et dépassent les SAS qui comptabilisent 29,8% de l'ensemble.

Le secteur de la foodtech est en hausse de 48% en un an. Trois secteurs ont également bénéficié de la progression en matière de création : le transport (+29,4%), l'industrie (+16%) et l'immobilier

(+12%). Dans le même temps, les procédures collectives sont en baisse de 4,5% par rapport à 2018. Deux secteurs profitent particulièrement de ce rebond, l'hébergement et la restauration (-8,1%) ainsi que l'industrie (-7,4%).

*Communiqué Observatoire statistique du CNGTC, 21 janv. 2020,*

*2<sup>e</sup> Bilan national des entreprises Éditions Législatives - www.elnet.fr*

*Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 138, février 2020 : www.cngtc.fr*

## Réélection à la présidence du GIP Portail de la publicité légale des entreprises

Didier Oudenot, président honoraire du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce et greffier associé du tribunal de commerce de Marseille, a été réélu à la présidence du GIP Portail de la publicité légale des entreprises (PPLE). Le 27 janvier 2020, Didier Oudenot, président honoraire du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) et greffier associé du tribunal de commerce de Marseille, a été réélu à la présidence du GIP PPLE. Il a déjà exercé cette fonction à la création du GIP en 2014 (v. BAG 106, « Nomination au GIP Portail de la publicité légale des entreprises (PPLE) », p. 15). Rappelons que le groupement d'intérêt public « Portail de la publicité légale des entreprises » a été constitué aux termes d'une convention signée et approuvée par arrêté du 3 février 2014 (v. BAG 72, « Vers la création du portail d'accès à la publicité légale des entreprises », p. 15). Le portail d'accès à la Publicité légale des entreprises (www.pple.fr) offre aux usagers un accès unique à l'ensemble des informations légales sur les entreprises détenues par

les greffiers des tribunaux de commerce, l'Association de la presse pour la transparence économique (APTE) et la Direction de l'information légale et administrative (DILA).

Sont accessibles sur la même interface :

- les inscriptions et documents enregistrés et déposés au RCS, disponibles sur infogreffe.fr ;
- les avis publiés au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, bodacc.fr ;
- les annonces publiées dans les journaux d'annonces légales, consultables sur le site actulegales.fr.

*Communiqué CNGTC, 6 févr. 2020*

*Éditions Législatives – www.elnet.fr - Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 138, février 2020 : www.cngtc.fr*





## ANNONCES LÉGALES VAUCLUSE



Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par arrêtés du ministère de la Culture et de la Communication (Arrêté du 21 décembre 2017), qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire qui s'impose à tous les titres d'un même département. Soit 4.07 € HT la ligne.

## NOUS RECEVONS VOS ANNONCES LÉGALES JUSQU'AU VENDREDI 12H POUR PARUTION LE MARDI

■ e-mail : al@pa84.com ■ Tél. 04 90 16 54 03 ■ Fax 04 90 16 54 01 ■ www.echodumardi.com



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 11.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos confrères appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

## CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/03/2020 il a été constitué une **SCI** à capital variable dénommée : **LES 3 M** **Siège social** : 467 a ancien chemin d'Aubignan 84170 MONTEUX **Capital** : 1.000 € **Capital min** : 100 € **Capital max** : 100.000 € **Objet** : Propriété et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières **Gérant** : Mme MALLET Marie-Line 467 A ancien chemin d'Aubignan 84170 MONTEUX **Cession des parts sociales** : Toutes les cessions doivent être agréées **Durée** : 90 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AVIGNON 3909003

Par acte SSP du 09/03/2020 il a été constitué une **SCI** à capital variable dénommée : **MAM'S** **Siège social** : 467 a ancien chemin d'Aubignan 84170 MONTEUX **Capital** : 1.000 € **Capital min** : 100 € **Capital max** : 100.000 € **Objet** : Acquisition mise en valeur transformation aménagement et location de tous biens et droits immobiliers **Gérant** : Mme MALLET Marie-Line 467 A Ancien chemin d'Aubignan 84170 MONTEUX **Cession des parts sociales** : Toutes les cessions doivent être agréées **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AVIGNON 3909004

Par acte SSP du 31/08/2019 il a été constitué une **SASU** dénommée : **TAXI ONE** **Siège social** : 25 rue matteo giovanetti 84000 AVIGNON **Capital** : 87.000 € **Objet** : Exploitation d'une licence de taxi **Président** : M. BEN CHEMLAL Abdallah 25 rue matteo giovanetti 84000 AVIGNON **Transmission des actions** : Toutes les cessions d'actions doivent être agréées **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AVIGNON 3909006

Par acte SSP du 10/03/2020 il a été constitué une **SAS** dénommée : **CLT** **Siège social** : 1420 route des sablons 84260 SARRIANS **Capital** : 1.000 € **Objet** : Hébergement touristique, animation (stage, anniversaire), conseils, achat revente de produits régionaux, achat revente de vins régionaux **Président** : Mme REYNAUD Marie-claude 19 avenue de la libération 57530 COURCELLES CHAUSSY **Transmission des actions** : Actions librement cessibles entre associés uniquement. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AVIGNON 3909055

Suivant acte sous seing privé en date du 02 avril 2020 à La Tour d'Aigues il a été constitué une **EURL** présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : **PAULETTE By LOLO** **SIÈGE SOCIAL** : 19 rue Antoine de Tres 84240 LA TOUR D'AIGUES **OBJET SOCIAL** : -Vente de prêt à porter Hommes, Femmes, Enfants ; - Lingerie et accessoires ; -Bonneterie ; - Mercerie ; -Couture et dépôt de couture ; -Dépôt de pressing ; -Activités connexes ou complémentaires ; -Conseil en image Relooking **DURÉE** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Avignon **CAPITAL SOCIAL** : 1500 euros **GERANTE** : Mme Laurence LAUTREDOU demeurant 1395 route de Manosque 84120 MIRABEAU 3909061



Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cavillon du 23 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée **Dénomination** : **FINANCIERE MOUREAU** **Siège** : 2 avenue Pierre Mendès France, 84300 CAVILLON **Durée** : quatre-vingt-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1 380 957 euros **Objet** : en France et à l'étranger, Holding animatrice active : - la prise de participations dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français ou étrangers, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription, d'achat ou d'échange d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement ; - la gestion de ses participations et de tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises ; - la direction, la gestion, l'administration, l'animation, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations. Toutes opérations, études, activités de conseil, prestations de services se rapportant à l'assistance et au conseil aux entreprises ainsi qu'à toutes activités similaires, complémentaires ou connexes. La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilière ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet., **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrement** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Monsieur Yves MOUREAU, demeurant 53 chemin de la Carichone, 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE **Directeur général** : Madame Patricia MOUREAU, demeurant 53 chemin de la Carichone 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon. **POUR AVIS, Le Président** 3809015

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mars 2020, il a été constitué une **SAS** présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : **C.E.P.E. PLAINE DE PERICAUD** **Siège social** : ZI de Courtine - 330 rue de Mourelet - 84000 Avignon. **Capital social** : 1 000€ divisé en 1.000 actions 1 euro chacune souscrites en numéraire. **Objet social** : Toutes opérations de production et de distribution d'électricité. **Durée** : quatre-vingt-dix-neuf ans. **Exercice social** : L'exercice social commence le 1er novembre et finit le 31 octobre. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 31 octobre 2020. **Président** : La société RES SAS - 423 379 338 RCS Avignon. **Dépôt des actes** : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON. **Pour avis** 3909028

Aux termes d'un acte reçu en date du 02/03/2020 par Me Laurent GIGOI Notaire associé de la SCP « Patrick MARTINEL, Cathy SASSO et Laurent GIGOI, Notaires associés titulaire de deux offices notariaux à AVIGNON (Vaucluse) et à Les ANGLÉS (Gard) », il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : société civile immobilière **Dénomination sociale** : **SCI ASM** **Siège social** : CAUMONT SUR DURANCE (84510), 39 chemin de Châteaufeu Clos des Barres **Capital social** : deux cent euros (200 euros apport en numéraire) **Objet** : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et notamment l'acquisition des biens et droits immobiliers ci après plus amplement désignés : dans un ensemble immobilier situé à MONTEUX (Vaucluse) 84170 les Grands Bravoux, rue du Nord, dénommée « Residence Le Comte » **Gérance** : MAZE Mathilde demeurant à Ancey (74000) 37 rue de Lachat pour une durée indéterminée

**Cession de parts sociales** : les cessions de parts doivent être constatées par acte authentique ou sous SSP. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON 3909023



**PLMC AVOCATS**  
658 rue Maurice Schumann  
30000 NIMES  
Tel 04 66 04 94 40  
mail 242@plmc-avocats.com

Par acte SSP en date du 20 03 2020 il a été constitué une **SCI** aux caractéristiques suivantes

**Dénomination ARNAUDMARIN** **Objet Social** Acquisition de tous biens immobiliers à usage commercial, professionnel et d'habitation. Administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange ou apport ou autrement. Détenion de titres de sociétés civiles, le placement de capitaux financiers. Capital : 1.000€ **Siège Social** : 181 Chemin de la Farigoule - 84150 VIOLES **Durée** : 99 ans **Gérant** : Mr Didier ARNAUD, 181 Chemin de la Farigoule - 84150 VIOLES **Immatriculation** : RCS AVIGNON 3909020

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er avril 2020 à GORDES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes **Forme sociale** : Société à responsabilité limitée

**Dénomination sociale** : **MAS OREA** **Siège social** : 1154, Route de Gout, 84220 GORDES **Objet social** : La Société a pour objet : La location de meubles, chambre d'hôtes, table d'hôtes, le négoce de mobiliers et objets de décoration. **Durée** de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 1 000 euros **Gérance** : Madame Muriel FLAMENT, demeurant 1154, Route de Gout - 84220 GORDES, assure la gérance. **Immatriculation** de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon. **Pour avis, La Gérance** 3909060

Par acte SSP du 25/03/2020 il a été constitué une **SCI** dénommée: **D7**

**Siège social** : 36 chemin des ecoliers 84370 BEDARRIDES

**Capital** : 1.000 € **Objet** : Acquisition des biens immobiliers suivants : terrains, immeubles, bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport et autrement, la gestion et l'administration desdits biens, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-décrié, sous réserve que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société

**Gérant** : M. DUVILLARD JEAN CHARLES 1 BOULEVARD DU 8 MAI 1945 84370 BEDARRIDES

**Cession des parts sociales** : La cession de parts sociales au bénéfice d'un associé, d'un ascendant ou descendant d'un associé ou du conjoint d'un associé est libre. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable obtenu par décision unanime des associés.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AVIGNON 3909021

Aux termes d'un acte sous seing privé à Carpentras en date du 23 mars 2020, il a été constitué une **Société par Actions Simplifiée** présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : **L'ECO MALIN, SIEGE SOCIAL** : 97 rue Pierre Parrocel, Bat A3, 84200 CARPENTRAS. **OBJET** : achat, vente avec livraison à domicile, importation et exportation de toutes marchandises alimentaires et non alimentaires à l'exception de boissons alcoolisées et produits contenant de l'alcool, vente en gros et au détail pour professionnels et particuliers de tous produits ainsi que de lots de produits déstockés selon arrivage, vente à distance ; prise et gestion de toutes participations directes ou indirectes dans toute sociétés ou entreprise, exercice des fonctions de mandataire social dans toute société, acquisition de tous biens et droits immobiliers ; participation par tous moyens à toutes entreprises et à toutes sociétés ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe. **DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. **CAPITAL** : 5 500 €. **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT** : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions, y compris les cessions à des ascendants, descendants, conjoints ou partenaires de PACS, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des deux tiers des associés disposant du droit de vote. **PRÉSIDENT** : M. Mehdi EL MIRINI, 97 rue Pierre Parrocel, Bat A3, 84200 CARPENTRAS. **IMMATRICULATION** : Au R.C.S d'AVIGNON. **Pour avis, le Président** 3909019

Aux termes d'un acte reçu en date du 26/03/2020 par Me Pierre GAUTIER, notaire associé de la SELARL « Pierre GAUTIER, Emmanuel COMTE, Pierre DOUX et Jean-Gaëtan AUBERT, sis à SORGUES (84700), 71 allée des Moulins, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : société civile immobilière **Dénomination sociale** : **SCI BERTACCHINI**

**Siège social** : 240 Allée Jean Bertin 84270 VEDENE

**Capital social** : 2 000 euros (apport en numéraire)

**Objet** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

**Gérance** : M BERTACCHINI Jérôme dmt à PERNES LES FONTAINES (84210), 623 ter ancienne route de Montoux Velloron

Mme BERTACCHINI épouse GUEDES Carole dmt à MONTEUX (84170) 2 lotissement des Acacias

**Cession de parts sociales** : les cessions de parts doivent être constatées par acte authentique ou sous SSP. Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON 3909026

Par acte SSP du 27/03/2020 il a été constitué une **SARL** dénommée: **L'ATELIER BELGE** **Siège social** : 36 avenue clémenceau 84200 CARPENTRAS **Capital** : 3.000 € **Objet** : Restauration rapide sur place et à emporter **Gérant** : Mme BOURRIE Cécile 337 chemin des Férigoules 84380 MAZAN **Co-Gérant** : M. FONTEYN Stijn 337 chemin des Férigoules 84380 MAZAN **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AVIGNON 3909030

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVIGNON du 13.03.2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : **SCI** **Dénomination** : **7 ROUTE DU PHARE** **Siège** : 155 Rue Lawrence Durrell, 84000 AVIGNON **Objet** : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble, biens et droits immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes ; l'octroi de garanties et notamment hypothécaires au profit de sa société holding ou de filiales afin de faciliter la réalisation de l'objet social ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. **Durée** : 99 ans **Capital** : 4 000 000 € **Gérance** : Vincent ABELLO demeurant à ST REMY DE PROVENCE (13210), 1780 Route des Jardins **Clauses relatives aux cessions de parts** :- agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social **Immatriculation** au RCS d'AVIGNON 3909018

En raison de l'épidémie

du Covid-19 notre

édition du 14/04/2020

sera groupée avec celle

du 21/04/2020

## MODIFICATION

**LENOBLE SCI** au capital de 1.524,49 € sise 247 CHEMIN DES CONFINES 84270 VEDENE 318723301 RCS de AVIGNON Par décision de l'AGE du 09/01/2020, il a été décidé de nommer Gérant Mme LENOBLE Genevieve 247 chemin des confins 84270 VEDENE en remplacement de M. LENOBLE JACQUES décédé.- nommer Gérant Mme THE Aurelie 7 rue d'iena 13006 MARSEILLE.- nommer Gérant Mme LENOBLE Sandra 2 cite saint martin 75010 PARIS. Mention au RCS de AVIGNON 3909005

Régis BARRIERE  
Avocat au Barreau d'Avignon  
Conseil en Droit des Sociétés  
10, Avenue de la Croix-Rouge  
B.P. 40173  
84008 AVIGNON Cédex

## FONCIERE AJS

Société civile immobilière  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 5 Rue Martin  
Luther King  
Espace Europe  
84000 AVIGNON  
824 036 560 RCS AVIGNON

Suivant décision du 19 Mars 2020, le gérant de la société civile immobilière FONCIERE AJS a décidé, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, de transférer le siège social du 5 Rue Martin Luther King, Espace Europe à (84000) AVIGNON au 4 Rue du Collège d'Anney à (84000) AVIGNON à compter du 01 Avril 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
POUR AVIS  
Le gérant  
3909010

Régis BARRIERE  
Avocat au Barreau d'Avignon  
Conseil en Droit des Sociétés  
10, Avenue de la Croix-Rouge  
B.P. 40173  
84008 AVIGNON Cédex

## A2BJS

Société par actions simplifiée  
au capital de 2 500 euros  
Siège social : 5 Rue Martin  
Luther King  
84000 AVIGNON  
848 514 360 RCS AVIGNON

Suivant décisions du 19 Mars 2020, le Président de la société par actions simplifiée A2BJS a décidé, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, de transférer le siège social du 5 Rue Martin Luther King à (84000) AVIGNON au 4 Rue du Collège d'Anney à (84000) AVIGNON à compter du 01 Avril 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
POUR AVIS  
Le Président  
3909011

Régis BARRIERE  
Avocat au Barreau d'Avignon  
Conseil en Droit des Sociétés  
10, Avenue de la Croix-Rouge  
B.P. 40173  
84008 AVIGNON Cédex

## AJS

Société par actions simplifiée  
au capital de 9 000 euros  
Siège social : 3-5 Rue Martin  
Luther King  
84000 AVIGNON  
807 902 820 RCS AVIGNON

Suivant décisions du 19 Mars 2020, le Président de la société par actions simplifiée AJS a décidé, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, de transférer le siège social du 3-5 Rue Martin Luther King à (84000) AVIGNON au 4 Rue du Collège d'Anney à (84000) AVIGNON à compter du 01 Avril 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
POUR AVIS  
Le Président  
3909012

Régis BARRIERE  
Avocat au Barreau d'Avignon  
Conseil en Droit des Sociétés  
10, Avenue de la Croix-Rouge  
B.P. 40173  
84008 AVIGNON Cédex

## CAMAIL IMMO

Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 3-5 Rue Martin  
Luther King  
84000 AVIGNON  
487 443 756 RCS AVIGNON

Suivant décisions du 19 Mars 2020, le Président de la société par actions simplifiée CAMAIL IMMO a décidé, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, de transférer le siège social du 3-5 Rue Martin Luther King à (84000) AVIGNON au 4 Rue du Collège d'Anney à (84000) AVIGNON à compter du 01 Avril 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
POUR AVIS  
Le Président  
3909013



**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES GALETS** Société civile immobilière au capital de 400 euros Siège social : 225 chemin de Beauregard 84290 CAIRANNE 442 950 432 RCS AVIGNON L'AGE du 09/03/2020 a décidé de transférer le siège social du 225 chemin de Beauregard, 84290 CAIRANNE au 440 Route d'Orange, 84290 CAIRANNE à compter du 09/03/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON. 3909014

**NATURALIA ENVIRONNEMENT** SASU au capital de 10.000 € sise SITE AGROPARC RUE LAWRENCE DURRELL 84911 AVIGNON CEDEX 9 502629009 RCS de AVIGNON NATURALIA ENVIRONNEMENTSAS au capital de 10 000 € Siège social : Rue Lawrence Durrell, Site Agroparc, BP 31285, 84911 AVIGNON CEDEX 9 RCS AVIGNON 502 629009II résulte du PV des décisions de l'associé unique du 31 juillet 2019 que le capital social a été augmenté de 377 € par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : capital social fixé à 10 000 € Nouvelle mention : capital social fixé à 10 377 € 3909017

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 01/04/2019, de la société par actions simplifiée JURICK GROUPE, au capital de 200.000 €, siège social : 1 Place Farnèse 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 537 615 072, il a été pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes titulaire de M. Stéphane RIVIERE, et de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société GUERIDO FIDUCIAIRE, et il a été décidé de ne pas procéder à leur remplacement, et ce à compter du même jour.  
POUR AVIS  
3909022

**HONORINE**, SC au capital de 515 000 €, Siège social 514 Chemin du Jas de Berthet 84240 GRAMBOIS-932 451 470 RCS Avignon. Suivant décisions unanimes des associés du 31/12/2019, les associés ont décidé d'augmenter le capital social par apport en nature pour le porter de 500 000 € à 515 000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Avignon. 3909024

## DA 84

**SAS au capital variable de 10.000 €**  
Siège social : ZI Du Crépon Sud –  
84420 PIOLENC  
831.908.512 - RCS : Avignon

Aux termes de l'AG du 29/02/2020, les actionnaires ont pris acte de la démission de Mr Florent ROSSETTI de son mandat de Président, et ont nommé en remplacement à compter du 01/03/2020, Mr Philippe MARTIN demeurant à Caumont sur Durance (84510) 1 bis Allée des Roses. Publicité sera faite au RCS d'Avignon.  
Le Président  
3909056

Aux termes de l'AGE en date du 11.07.2019 de la SCI ARNOCLAIR dont le siège social est à PORT CAMARGUE (Gard) LE GRAU DU ROI, RCS Nîmes 393370507, il a été décidé :

- de transférer le siège social au 3154 Route de Bedarides MONTEUX (84170) à compter du 11/07/2019  
L'art 4 des statuts a été modifié en conséquence.

- changement de gérant : Mme Françoise PASSEBOIS dmt à MONTEUX (84170), 3154 route de Bédarides, Mme PASSEBOIS épouse LE BRIST DU REST Claire dmt 3154 route de Bedarides 84170 MONTEUX, M Arnaud PASSEBOIS dmt à ROGNONAS pour une durée indéterminée en remplacement de PASSEBOIS Vincent.  
Mention sera faite au RCS de AVIGNON 3909027

Aux termes d'une délibération du 20/03/2020, l'AGE de la société JURICK GROUPE, SAS au capital de 200 000 €, Siège social : 1 Place Farnèse 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 537 615 072, a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de courte ou de longue durée, de voitures, de bateaux, et de tout autre moyen de transport terrestre et non terrestre, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. POUR AVIS Le Président 3909025

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 16/03/2020, de la société LPDK, SAS au capital de 1 000 euros, Siège social : 2 place Alexandre Farnese 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 839 952 033, il résulte que Monsieur Jérémy SAVINIEN demeurant 32 rue du Portail Magnanen 84000 AVIGNON a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Haibo SAVINIEN, démissionnaire. POUR AVIS Le Président 3909057

**LAPOROSO**, SCI au capital de 29 488€. Siège Social : 151 avenue des Castanes - 84210 PERNES-LES-FONTAINES. RCS AVIGNON 437 482 227.  
L'AGM. du 15.01.2020 a décidé de réduire le capital social de 29 294 € pour être ramené de 29 488 € à 194 € et a décidé de modifier les statuts en conséquence 3909059

## FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Alexandre AUDEMARD, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle LAPEYRE DUCROS AUDEMARD, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à AVIGNON, 1 rue des Ciseaux d'Or, le 13 mars 2020, en cours d'enregistrement au SPFE d'AVIGNON, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée LE PARIS, Société à responsabilité limitée au capital de 50000,00 €, dont le siège est à LE PONTET (84130), 1, place de l'Ancienne Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 512635004 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON CEDEX 9.

A :  
La Société dénommée MASTER, Société à responsabilité limitée au capital de 2000 €, dont le siège est à LE PONTET (84130), 1 place de l'ancienne Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 881598619 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.

Désignation du fonds : fonds de commerce de CAFE RESTAURANT ET DEBIT DE BOISSONS sis à LE PONTET (84130) 1, rue de l'ancienne Mairie, lui appartenant, connu sous le nom commercial 512635004, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 512 635 004.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000,00 EUR), s'appliquant :  
- aux éléments incorporels pour CENT TRENTE-DEUX MILLE EUROS (132 000,00 EUR),  
- au matériel pour HUIT MILLE EUROS (8 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial LAPEYRE DUCROS AUDEMARD, 1, rue des Ciseaux d'Or - 84000 AVIGNON où domicile a été élu à cet effet.  
3909007

Suivant acte reçu par Me Régis CASSO, Notaire à PARAY LE MONIAL (S et L), 2 Rue du Gué Léger, le 13/3/2020, en cours d'enregistrement au SPFE de MACON (S et L). CEDANT : SAS ESPACE VIOLI, capital de 37.000,00€, siège ST GENIS LAVAL (69230), 18 Chemin de Lorette. Immat RCS Lyon numéro 399.751.858. A cédé à la SARL LES SABLES D'OCRE, capital de 50.000,00€, siège ROUSSILLON (84220), 338 Avenue Jean Etienne Astier. Immat RCS AVIGNON numéro 880.443.049. Un fonds de commerce d'hôtellerie avec débit de grande restauration sis et exploité à ROUSSILLON (84220) 338 Avenue Jean Etienne Astier, comprenant : éléments incorporels : 350.000,00€, matériel : 200.000,00€. Moyennant le prix de 550.000,00€. Date d'entrée en jouissance le 13/3/2020. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours à l'adresse du fonds cédé. 3909016

## GERANCE

AVIS DE RESILIATION DE  
GERANCE MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/12/19, les sociétés BABOU (311 315 329 RCS Clermont-Ferrand) et la SARL-BLACKCHRIS (808 560 478 RCS AVIGNON), ont résilié d'uncommun accord, avec effet au 31/01/20, la convention de Gérance-Mandat du fonds de commerce de biens d'équipements de la personne et d'équipement de la maison, situé à ZAC Porte du Vaucluse, Cc du Pontet, 84700 SORGUES, appartenant à la société BABOU.  
Pour avis  
3909008

AVIS DE GERANCE MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/02/20 et du 17/02/20, la société BABOU, SAS au capital de 15 M euros, RCS Clermont-Fd 311 315 329, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison située à ZAC Porte du Vaucluse, Cc du Pontet, Chemin des Daulands, 84700 SORGUES, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société SARL BLACKCHRIS, au capital de 100 euros, 808 560 478 RCS de AVIGNON.

En vertu dudit contrat, la société SARL BLACKCHRIS exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 01/02/20, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux-mois.

Pour avis  
3909009

## DISSOLUTION

## MILLE FEUILLES

**SARL au capital de 3.000 €**  
Siège : 456 RUE MARIUS CHASTEL  
84700 SORGUES  
492570114 RCS de AVIGNON

Par décision de l'AGE du 31/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. FABRE JACQUES 456 RUE MARIUS CHASTEL 84700 SORGUES, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur la correspondance et tous actes et documents seront adressés au 456 RUE MARIUS CHASTEL 84700 SORGUES. Mention au RCS de AVIGNON. 3909029

## VIEIRA

Société à responsabilité limitée en  
liquidation  
au capital de 5.000 €  
Siège social :  
18 ter, rue Pétramale  
84000 AVIGNON  
500 676 085 R.C.S. Avignon

Suivant procès-verbal en date du 6 février 2020, l'associé unique a :  
- décidé la dissolution anticipée de la Société.  
- nommé en qualité de liquidateur : M. Andre VIEIRA, demeurant 1681 route d'Avignon - 30 650 ROCHEFORT DU GARD

- fixé le siège de la liquidation au 1681 Route d'Avignon 30650 Rochefort-du-Gard, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Avignon  
Le liquidateur  
3909054

**SCI MAHEVA SCI** au capital de 1.080 € sise CHEZ MR GRIMALDI 1785 AVENUE EMILE LACHAUX 84500 BOLLENE 478148349 RCS de AVIGNON, Par décision de l'AGO du 23/02/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. FELICI ERIK chateau la Croix Chabrières - route de Saint Restitut 84500 BOLLENE, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 23/02/2020. Radiation au RCS de AVIGNON. 3909058

## Tribunal de Commerce



infogreffe.fr  
Les Offres du Tribunal de Commerce

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**SHYNES (SARL)**  
177, rue Henri Silvy  
84120 Pertuis  
Enseignement de la conduite  
RCS AVIGNON : 812 489 573  
3909031

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**VINANDA (SARL)**  
la Miquellette  
84360 Mérindol  
Activités des marchands de biens immobiliers  
RCS AVIGNON : 804 219 251  
3909032

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**MAYA (SARL)**  
la Miquellette  
84360 Mérindol  
Activités des sociétés holding  
RCS AVIGNON : 804 219 152  
3909033

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**SONGES D'INTERIEUR (SARLU)**  
7, boulevard Raspail  
84000 Avignon  
Activités spécialisées de design  
RCS AVIGNON : 451 905 848  
3909034

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**AV2BAT (SARL)**  
37, avenue Pierre Sémard  
84000 Avignon  
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment  
RCS AVIGNON : 810 400 838  
3909035

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**BIOVENTOUX (SARL)**  
1146, chemin du Meou  
84360 Lauris  
Autre mise à disposition de ressources humaines  
RCS AVIGNON : 447 775 362  
3909036

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**BEMAVANILLE EXOTIQUES (SARL)**  
33, place du Café  
84450 Saint-Saturnin-les-Avignon  
Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé  
RCS AVIGNON : 803 909 639  
3909037

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**IBC SUD (SARL)**  
17, boulevard Champfleury  
84000 Avignon  
Construction d'autres bâtiments  
RCS AVIGNON : 817 544 927  
3909038

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**LE POTAGER (SAS)**  
rue du Jas  
84400 Saignon  
Restauration de type rapide  
RCS AVIGNON : 819 293 069  
3909039

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**RICO AUTOMATISMES (SARL)**  
843, chemin du Reydet  
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue  
Travaux d'installation électrique dans tous locaux  
RCS AVIGNON : 788 535 557  
3909040

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**ART PAYSAGER (SARL)**  
2762, route de Bedarides  
84170 Monteux  
Services d'aménagement paysager  
RCS AVIGNON : 509 554 556  
3909041

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**JMT (SARL)**  
59, PLACE ST ROCH  
AVENUE ARISTIDE BRIAND  
84440 ROBION  
Débits de boissons  
RCS AVIGNON : 500 676 945  
3909042

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**VAUCLUSE FER ALU (SARL)**  
avenue du Grand Gigognan  
84000 Avignon  
Fabrication de portes et fenêtres en métal  
RCS AVIGNON : 331 409 391  
3909043

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**ISLO (SARL)**  
52bis, avenue Bonaventure  
le Jardin des Remparts  
84000 Avignon  
Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.  
RCS AVIGNON : 503 397 531  
3909045

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**B.A.M.G. (SAS)**  
198, boulevard Albin Durand  
84200 Carpentras  
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers  
RCS AVIGNON : 820 713 378  
3909044

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**PROVENCE HORIZON BLEU (SARL)**  
96, allée du Canier  
ZA le Sablon  
84440 Robion  
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment  
RCS AVIGNON : 449 947 266  
3909046

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**DEEBARON (SASU)**  
Lieu Dit le Rabas  
84500 Bollène  
Débits de boissons  
RCS AVIGNON : 819 953 266  
3909047

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**LA MAISON PROVENCE (SARL)**  
71, avenue Monclar  
84000 Avignon  
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment  
RCS AVIGNON : 503 901 357  
3909048

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**M CAMPOS DE SOUSA José Fernando**  
309, chemin des Vautes  
84300 Cavaillon  
RM :  
3909050

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**M TISON Gilles**  
4, lotissement Les Cigales  
84430 Mondragon  
RM :  
3909053

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**CA CARTONNE (SAS)**  
471, chemin du Riotord  
84800 Lagnes  
Fabrication d'autres articles en papier ou en carton  
RCS AVIGNON : 812 146 348  
3909049

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**M TALHAOUI Abdelkrim**  
rue Jean-Jacques Rousseau  
Bâtiment E entrée 5 logement 39  
84100 Orange  
RM :  
3909051

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 30/03/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**M UNCUCAN Mustafa**  
67, avenue Eisenhower  
Bât C  
84000 Avignon  
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment  
RM :  
3909052

## DERNIERE MINUTE



LEGI-ACT'

SOCIETE d'AVOCATS

2, avenue de l'Arrousaire

BP 10091

84006 AVIGNON CEDEX 1

Suivant acte sous seing privé en date à BEDOIN du 15.03.2020, il a été constitué une SARL  
**DENOMINATION : Ô SAVEURS DU VENTOUX**

**CAPITAL** : 2 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire  
**SIÈGE SOCIAL** : 286 Route du Ventoux 84410 BEDOIN

**OBJET** : Commerce de détail de fruits et légumes, épicerie, produits laitiers, biscuiterie, pâtes fraîches, produits du terroir et de charcuterie, plats à emporter et traiteur, confiserie, dépôt de presse et de pain, café, vente de boissons avec ou sans alcool, à emporter ou à consommer sur place.

**DURÉE** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS près le Greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON.

**GERANTS** : Mme Marine GABINEL, demeurant à BEDOIN (84410) 631 chemin La Grange Neuve et M. Tristan BERNARD, demeurant à BEDOIN (84410) 631 chemin La Grange Neuve, La gérance 3909062

Pour passer vos  
annonces légales

www.echodumardi.com

## Offre d'abonnement



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Chaque semaine, retrouvez toute l'actualité économique de votre territoire

**INCLUS** notre hors-série de 180 pages, 37 rubriques et de plus de 450 chiffres, tableaux, cartes et autres.



Je m'abonne à l'écho du mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse (abonnement pour un an - 52 numéros)

Renvoyer ce bon avec votre règlement à l'adresse suivante :

Les Petites Affiches de Vaucluse - 42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090 - 84006 Avignon cedex 1

65€ version papier + numérique + 1 hors-série

Je règle :

Par chèque à l'ordre de LPAV

Par carte bleue Numérol \_\_\_\_\_

Expire fin \_\_/\_\_/\_\_ Important : 3 derniers n° au dos \_\_\_\_\_

Nom ..... / ..... / .....

Société..... / ..... / .....

Adresse..... / ..... / .....

Tél..... / ..... / .....

e-mail..... / ..... / .....

## VENTES AUX ENCHERES

Cabinet de la SELARL ROCHELEMAGNE GREGORI,  
Avocats,

1 C, Rue Charloun Rieu - 84000 AVIGNON

Tél : 04.90.86.95.91

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE :

**LE JEUDI QUATORZE MAI DEUX MILLE VINGT A QUATORZE HEURES** (Jeudi 14 Mai 2020 à 14H00) à la barre du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON - ex Tribunal de Grande Instance d'AVIGNON, au Palais de Justice de ladite Ville - 2, Boulevard Limbert - 84000 AVIGNON, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, EN UN LOT UNIQUE, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

**Sur la commune d'AVIGNON (84) : 10, Rue François Arago**

**Une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée avec terrain attenant à usage de jardin, figurant au cadastre de ladite commune Section IK N°138, pour une contenance de 01 are et 40 centiares.**

**MISE A PRIX : TRENTÉ MILLE EUROS (30.000 €), outre les charges.**

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau d'AVIGNON.

**Occupation** : Les biens sont inoccupés.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation éventuelle.

**Le cahier des conditions de vente** rédigé par Maître Anne-Isabelle GREGORI, Avocat, a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance d'AVIGNON le 27 Août 2019 où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'Avocat du créancier poursuivant, Maître Anne-Isabelle GREGORI.

**Les frais faits pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication** sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

Tout enchérisseur devra consigner, préalablement à toute enchère, entre les mains de son Avocat une somme représentant 10% du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €, par chèque de banque, ainsi que le montant total des frais préalables.

**Pour tous renseignements, s'adresser :**

- Au Cabinet de la SELARL ROCHELEMAGNE GREGORI - 1 C, Rue Charloun Rieu - 84000 AVIGNON, Tél 04.90.86.95.91 le matin,

- Ou au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON, où le cahier des conditions de vente a été déposé.

**Signé : l'Avocat - Maître Anne-Isabelle GREGORI**

3909001

www.echodumardi.com



Cabinet de la SELARL ROCHELEMAGNE GREGORI,

Avocats,

1 C, Rue Charloun Rieu - 84000 AVIGNON

Tél : 04.90.86.95.91

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE :

**LE JEUDI QUATORZE MAI DEUX MILLE VINGT A QUATORZE HEURES** (Jeudi 14 Mai 2020 à 14H00) à la barre du Tribunal Judiciaire, au Palais de Justice de ladite Ville - 2, Boulevard Limbert - 84000 AVIGNON, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, EN UN LOT UNIQUE, au plus offrant et dernier enchérisseur, des droits et biens immobiliers dont la désignation suit :

**Sur la commune d'AVIGNON (84) : 10, Boulevard Bertrand de Got**

**- Dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété** figurant au cadastre de ladite commune Section IO N°409 (anciennement Section IO N°225, suite à un changement de parcelle d'assise de la copropriété intervenue suite à division), pour une contenance de 1 hectare, 69 ares et 65 centiares :

\* **LE LOT NUMERO TRENTE-SEPT (Lot N°37) : au 3ème étage un appartement de type F4 - Bâtiment C - Escalier A - porte gauche,**

Et les 71/10000èmes indivis des parties communes générales,

Et les 71/2530èmes des parties communes spéciales du bâtiment C,

\* **LE LOT NUMERO DEUX-CENT-VINGT-DEUX (Lot N°222) : une cave au rez-de-chaussée du bâtiment C désignée sous le N°37 au plan des caves,**

Et les 4/10000èmes indivis des parties communes générales,

Et les 4/2530èmes des parties communes spéciales du bâtiment C.

**MISE A PRIX : VINGT-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (29.600 €),**

**outre les charges.**

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau d'AVIGNON.

**Occupation** : Les biens sont occupés par le propriétaire actuel.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation.

**Le cahier des conditions de vente** rédigé par Maître Anne-Isabelle GREGORI, Avocat, a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance d'AVIGNON le 06 Décembre 2018 où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'Avocat du créancier poursuivant, Maître Anne-Isabelle GREGORI.

**Les frais faits pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication** sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

Tout enchérisseur devra consigner, préalablement à toute enchère, entre les mains de son Avocat une somme représentant 10% du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €, par chèque de banque, ainsi que le montant total des frais préalables.

**Pour tous renseignements, s'adresser :**

- Au Cabinet de la SELARL ROCHELEMAGNE GREGORI - 1 C, Rue Charloun Rieu - 84000 AVIGNON, Tél 04.90.86.95.91 le matin,

- Ou au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON, où le cahier des conditions de vente a été déposé.

**Signé : l'Avocat Maître Anne-Isabelle GREGORI**

3909002